

**Présidentes & Présidents
des associations SOLIHA**

Paris, le 14 octobre 2026

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Les observations rendues publiques par la Chambre régionale des comptes d'Occitanie concernant SOLIHA Haute-Garonne, SOLIHA Méditerranée et SOLIHA Tarn-et-Garonne sont d'une extrême gravité. Elles mettent en évidence des dysfonctionnements qui appellent des explications, des mesures correctrices et, s'il y a lieu, des suites judiciaires.

Évidemment nos premières pensées sont allées aux personnes accompagnées, aux bailleurs, aux partenaires et aux salariés qui subissent les conséquences de cette situation. Nous voulons leur dire que leur inquiétude et leurs difficultés sont pleinement entendues. Depuis le lancement des procédures de redressement judiciaire, nous participons, avec les acteurs compétents, aux moyens mis en place pour les orienter et pour les accompagner.

Je veux également rappeler une chose essentielle : ces dysfonctionnements ne représentent pas l'engagement des femmes et des hommes, des 1833 bénévoles et des 3 366 salariés, qui, chaque jour, œuvrent au sein du Mouvement SOLIHA pour permettre à chacun de disposer d'un logement abordable, économe en énergie et adapté, et permettre aux personnes les plus fragiles d'accéder à un habitat digne.

Si des poursuites pénales sont engagées à l'encontre de dirigeants, la Fédération SOLIHA entend se constituer partie civile, afin de faire reconnaître et réparer les préjudices subis. Nous examinerons avec nos conseils toutes les voies de droit adaptées à la situation.

La Fédération rassemble des associations juridiquement autonomes et si cette autonomie constitue une force, elle ne doit cependant jamais servir de prétexte à l'inaction ni empêcher de questionner notre manière collective de prévenir les risques.

Nous devons analyser avec rigueur les signaux qui ont été transmis, les réponses apportées et les améliorations nécessaires à notre fonctionnement.

Dans la ligne de la Déclaration de Lyon du 2 avril 2026 qui a été prise en ayant déjà conscience de ces risques et de leur difficulté de traitement et après discussion en bureau ce jour, je propose à notre gouvernance fédérale un travail associant les associations adhérentes sur trois priorités : mieux recueillir et traiter les alertes, renforcer l'appui aux organes de gouvernance et développer des outils partagés de prévention des risques et de transparence financière, dans le respect des compétences de chacun.

À nos partenaires et à nos financeurs, nous devons une parole sincère et une exigence de résultats. À nos équipes et aux personnes que nous accompagnons, nous devons des actes.

La confiance ne se décrète pas : elle se construit par la responsabilité, la transparence et la capacité à corriger ce qui doit l'être. C'est précisément parce que notre engagement pour le logement des personnes les plus vulnérables demeure intact et que cette mission est essentielle que nous serons exigeants sur les suites de cette affaire.



Alain RÉGNIER